

# Note de conjoncture

> Analyse économique de FranceAgriMer



• Juin 2018

Portée par des marchés soutenus et dynamiques, la filière PPAM s'engage favorablement dans une nouvelle campagne. Les surfaces consacrées ne cessent de progresser sous l'impulsion d'une demande toujours présente. Toutefois, la longue période de sécheresse a eu un impact sévère sur les productions lavandicoles et la baisse des volumes proposés pourraient inciter les opérateurs, déjà confrontés à une concurrence de plus en plus affirmée de la part de la Bulgarie (Cf. focus « Les huiles essentielles bulgares en 2017), à s'orienter vers des substituts de synthèse.

## Bilan 1<sup>er</sup> semestre 2018

### Le climat

Après deux années de forte sécheresse, les conditions météorologiques du premier semestre 2018 se caractérisent par une pluviométrie excédentaire sur la quasi majorité du pays, et par des températures modérées.

### Les conditions de production

Perçu dans un premier temps, comme un élément salvateur, les précipitations ont toutefois perturbé ce début de campagne, retardant en Bretagne les mises en culture des plantes aromatiques ou encore l'entretien des parcelles sur la totalité des zones de production.

Toutefois, même si certains secteurs comme la Drôme espèrent des températures plus élevées, globalement, l'alternance de chaleur et d'humidité a favorisé un bon développement des cultures. Pour les récoltes en cours pouvant se réaliser, les rendements sont estimés satisfaisants et l'état sanitaire des cultures (ravageurs et maladies) est correct.

Ce début de saison annonce une bonne dynamique de la production tant au niveau des volumes que de la qualité.

## Faits marquants de 2018

### Un point sur les pertes de fonds



Fortement impactées par les conditions météorologiques de 2017, de nombreuses parcelles de lavandins des départements des Alpes de Haute Provence, du Vaucluse et de la Drôme peinent à reprendre un développement végétatif normal. Cette situation est d'autant plus préjudiciable que cela concerne principalement des plants âgés de 3 à 5 ans, en pleine force de production.

Les trois DDT concernées ont réalisé des missions d'enquête afin de répertorier les zones impactées.

Indemnisés à hauteur de 25 % des dommages estimés\*, de nombreux exploitants préfèrent connaître les résultats issus de ces missions avant de procéder à l'arrachage intégral de leurs parcelles. De plus, outre le préjudice financier subi, ces derniers doivent parer à une pénurie de plants sains.

(\*) Le calcul des dommages comprend les frais d'investissement (€/ha), la marge nette (€/ha), les frais d'entretien (€/ha), la durée avant production (an), la durée de rentabilité (an), et la densité à l'hectare (pied/ha).



Sources : IGN BD CARTO – DDT04 Carte 05/2018 sécheresse PPAM

### Dans les Alpes de haute Provence

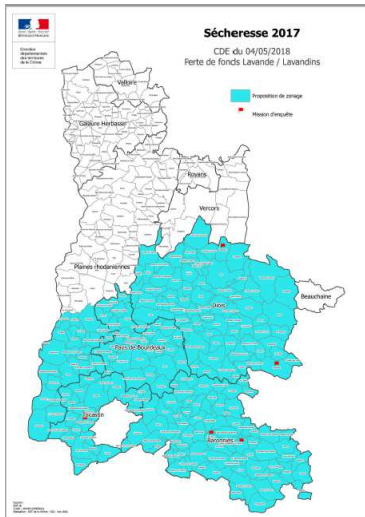
Selon les premières estimations diffusées par la DDT Alpes de Haute Provence, le taux de mortalité s'élèverait entre 50 et 60 %. Les communes touchées sont principalement situées sur le secteur ouest du département.

### Dans le Vaucluse

Les deux missions d'enquête réalisées en mars dernier sur la commune de Sault et dans l'Enclave des Papes ont mis en évidence des plants en souffrance mais peu de mortalité avérée (30 %) pouvant contraindre à l'arrachage total de la parcelle.

Les dernières pluies printanières ont favorisé la reprise de nombreux plants et la prochaine récolte guidera le choix des agriculteurs.

### Dans la Drôme



Une mission d'enquête a été réalisée en avril dernier afin de délimiter précisément les zones impactées. Les secteurs du Diois et Baronnies, la zone du pays de Bourdeaux et la zone de Tricastin et de la Vallée du Rhône sont répertoriés comme les plus touchés.

Cela représente 6 000 ha de lavande et lavandin, enquêtés

et l'on estime que 10 % seront arrachés dans les 2 ans prochains.

Une demande de reconnaissance pour perte de fonds a été déposée auprès du préfet. La récolte prochaine sera bien évidemment affectée même si les conditions

climatiques actuelles sont plutôt favorables pour les plantes restantes et que des jeunes plantations, beaucoup moins impactées, arrivent en pleine production ; enfin des stocks à la production sont également susceptibles d'amortir cette baisse prévisible.

Les principales zones de production de lavande ont moins souffert de la sécheresse grâce à quelques orages bien localisés et l'incidence sur la production devrait être moindre.

### Interrogations sur la production du sclaréol

La sauge sclarée offre deux débouchés principaux : l'huile essentielle et le sclaréol, issu de l'extraction de la paille. Le sclaréol est la matière première d'une molécule d'hémisynthèse appelé couramment Ambrox, employé comme substitut dans les compositions pour remplacer l'ambre gris issu du cachalot. Il est utilisé en parfumerie fine et de plus en plus en parfumerie fonctionnelle (lessive, savon...).

Autrefois piloté par l'huile essentielle, le marché de la sauge sclarée s'est, en 2007, orienté vers la production du sclaréol, apportant à la filière, une nouvelle situation d'équilibre.

La France, avec une vingtaine de tonnes produites annuellement devient au fil des campagnes le premier producteur européen de sclaréol aussi bien en termes de volume qu'en termes économiques.

Cette position est, cependant remise en cause par l'émergence d'un produit concurrent issu d'un procédé alternatif biotechnique. En 2018, les engagements sous contrat seront divisés de moitié et surement réduits à néant en 2019.

Le déséquilibre de la concurrence est tel qu'il semble impossible pour les opérateurs de proposer des solutions de substitution.

Néanmoins, la filière semble considérer ce retrait comme « anecdotique », et paraît plus préoccupée par une probable surproduction de sauge à destination de l'huile essentielle et sur l'incapacité du marché à absorber les volumes qui seront proposés.

En effet, sous l'impulsion des prix enregistrés en 2015, de nombreux producteurs ont perçu la sauge comme la culture de substitution idéale aux céréales, confrontées à une chute de cotation.

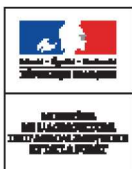
Ainsi, les surfaces consacrées sont passés en moins de cinq ans d'un millier d'hectares à plus de 3 000 ha en 2017. Si les conditions météorologiques de 2016 et 2017 ont effacé l'augmentation des surfaces par des rendements moindres, les conditions de 2018, plus clémentes conduisent les opérateurs à prévoir une production record de 30 t en 2017, vraisemblablement le double en 2018.

Au-delà de ces cas particuliers et hormis les problèmes d'entretien des cultures, il n'y a pas d'éléments particuliers à signaler sur la conjoncture des plantes aromatiques et médicinales.

La note de conjoncture Plantes à parfum, aromatiques et médicinales est une publication de FranceAgriMer. Directrice de la publication : Christine Avelin. Rédaction : délégation nationale de Volv. Tél. : 04 92 79 34 46. Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation de FranceAgriMer. L'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer de conseils personnalisés.

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex  
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr  
www.agriculture.gouv.fr



FranceAgriMer  
ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER